



EXTRAIT DU REGISTRE  
AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 JUIN 2023

**OBJET : N° 8BIS**

**RAPPORTEUR : Madame SAYDON**

**INTITULE : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CAMBRAI,  
SERVICE VILLE D'ART ET D'HISTOIRE ET L'EPIC AGENCE D'ATTRACTIVITE DU  
CAMBRESIS**

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 6 Juin 2023 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

**MEMBRES EN EXERCICE : 39**

**MEMBRES PRÉSENTS :**

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;  
Mme DELEVALLÉE Maire-Adjointe ;  
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; Mme LABADENS ; M. MOAMMIN ;  
M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMÉON ; M. DOBREMETS Adjoint au Maire ;  
M. BAVENCOFFE ; Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ; Mme CARDON ;  
Mme LIÉNARD ; Mme CAFÈDE ; Mme SAYDON ; M. LAURENT ; M. TRANOY ;  
Mme BRIQUET ; Mme BERTELOOT ; M. SIEGLER ;  
Mme CHATELAIN ; Mme DESMOULIN ; M. DERASSE ;  
Mme BURLET ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERY

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme DEMONFAUCON qui a donné procuration à Mme GAILLARD  
Mme DROBINOHA qui a donné procuration à Mme LABADENS  
M. BARTKOWIAK qui a donné procuration à M. LE MAIRE  
M. FLAMEIN qui a donné procuration à Mme LIENARD  
M. VAILLANT qui a donné procuration à M. DOBREMETS  
M. MAURICE qui a donné procuration à Mme DESMOULIN  
M. LEROUGE qui a donné procuration à Mme BURLET  
Mme CHARPENET  
M. SIMPERE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

M. Alban DOBREMETS



Dossier CA  
Delib. Approuvées  
DATE  
Recette  
M<sup>e</sup> Saydon  
VAH  
F. Albaumet (DTE)

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Cambrai, dans le cadre de son label Ville d'art et d'histoire obtenu en 1992, est engagée dans une politique de valorisation de l'architecture et du patrimoine, qui se traduit par le déploiement d'un programme d'actions de médiations, telles que la programmation de manifestations et de visites, la mise en place de projets auprès des publics spécifiques, notamment le jeune public, la conception d'outils de découverte.

Pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle de ces actions, le service Ville d'art et d'histoire s'appuie sur l'office de tourisme du Cambrésis, par le biais d'une convention formalisée qui définit les rôles et domaines d'interventions des partenaires.

La transformation de l'association loi 1901 office de tourisme du Cambrésis en EPIC Agence d'Attractivité du Cambrésis implique l'établissement d'une nouvelle convention et offre l'opportunité de préciser et de simplifier les modalités de fonctionnement de ce partenariat, tout en conservant pour les publics la même accessibilité.

Il est ainsi proposé que la Ville reprenne en gestion directe la mise en place du programme des visites guidées pour individuels conçu par le service Ville d'art et d'histoire et en détermine les tarifs (en annexe 1), l'Agence d'Attractivité continuant à assurer la diffusion, les réservations et la billetterie, tel que stipulé dans l'article 2 et suivants de la présente convention (annexe 2).

Il vous est demandé aujourd'hui de bien vouloir :

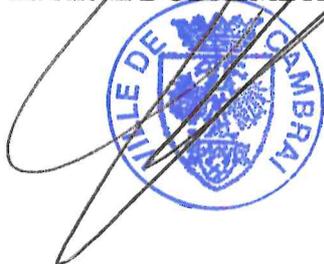
- décider de la création des tarifs pour les visites individuelles, repris en annexe,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'EPIC, Agence d'Attractivité du Cambrésis « Cambrésis Tourisme ».

En chaque fin d'exercice budgétaire, l'EPIC, Agence d'Attractivité du Cambrésis reversera à la Ville de Cambrai le montant des encaissements liés aux visites individuelles.

Adopté à l'unanimité.

Suivent les signatures  
Pour extrait conforme  
Le Maire de Cambrai,

Le secrétaire de séance  
M. Alban DOBREMETS



Pour le Maire  
Mme Laurence SAYDON  
Conseillère Municipale déléguée  
au Patrimoine, à la Culture, au  
Tourisme



**Publié le :** 21 Juin 2023 à 07:38

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le

ID : 059-215901224-20230612-8BIS\_12062023-DE

